

# **PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 MAI 2024**

Le 15 mai deux mille vingt-quatre, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie de Saint Sulpice de Faleyrens, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Yvan DUMONTEUIL, Maire.

**Date de convocation : 7 mai 2024**

**Nombre de conseillers : 15**

**Nombre de présents : 11**

**Nombre de conseillers ayant donné procuration : 3**

**Nombre de votants : 14**

**Etaient présents :**

**M. Yvan DUMONTEUIL, Maire,**

**M. Max GADRAT, Mme Françoise CAMUT, M. Jean-Daniel DEBART, Adjoints,**

**MME Christiane FAVARETTO, Mme Valérie GUILLOT, Mme Laure SAINTE LUCE, M. Jonathan DEBAUD, M. Marc LUCAS, M. Yoann SABRE.**

**Arrivée à 18h10, Mme Céline SERVANT**

**Absents ayant donné procuration :**

**Mme Florence ROSSIGNOL-XANS ayant donné procuration à M. Yvan DUMONTEUIL, M. Patrick ROSSIGNOL ayant donné procuration à MME Christiane FAVARETTO, M. Pierre STACHOWICZ ayant donné procuration à M. Jean-Daniel DEBART.**

**Absente excusée**

**Mme Brigitte TRIBAUDEAU, arrivée à 18h30**

**Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance.**

**M. Jean-Daniel DEBART est désigné secrétaire de séance.**

**Approbation du procès-verbal de la séance du 10 avril 2024**

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

**1/ Décision modificative n° 1**

Deux dépenses d'investissement n'étaient pas prévues au budget, une clôture pour le parking à gauche de l'avenue de l'Europe pour un montant de 3 633.37 euros, et un surenchérissement du parking pour le foyer communal de 10 912.96 euros, du fait du changement de prestataire pour unifier le parking du foyer, la route et recouvrir la tranchée.

**Section d'investissement : virements de crédits par opération en dépenses**

Opération/article	Intitulé	Montant
16/2188	Divers imprévus	- 7 375.11
22/2131	SANDA Douches	- 2 171.22
35/2113	Honoraires Bureaux d'études	- 5 000
<b>TOTAL</b>		<b>- 14 546.33</b>

Opération/article	Intitulé	Montant
14/2151	Parking devant foyer	+ 10 912.96
35/212	Clôture gauche Europe	+ 3 633.37
<b>TOTAL</b>		<b>+ 14 546.33</b>

Par ailleurs, une erreur s'est glissée dans le budget 2024 de la ville, en dépenses de fonctionnement, l'article 65736211 a été utilisé pour 10 000 euros alors qu'il fallait utiliser l'article 657363 en nomenclature M 57, il est proposé de virer la somme sur le bon article.

La Décision modificative n° 1 est approuvée à l'unanimité des présents et représentés.

## **2/ Assistants de prévention**

Il est proposé de confirmer M. Thierry JONQUILLE et de nommer M. Thomas GÉLY comme assistants de prévention.

Unanimité des présents et représentés.

## **3/ Mandat au Centre de gestion pour la mise en concurrence de contrats collectifs de mutuelles complémentaires prévoyance et santé pour les agents de la commune**

M. Thomas GÉLY, secrétaire de mairie, présente les enjeux :

La protection sociale complémentaire (PSC) est devenue l'un des outils clés de la politique sociale des employeurs publics territoriaux. Il y a deux risques bien distincts : le risque prévoyance et le risque santé.

La commune avait souscrit deux conventions de participation, prévoyance avec Territoria mutuelle, et santé avec Ipsec.

Il faut noter qu'à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025, la participation de l'employeur devient obligatoire pour le risque prévoyance, elle sera obligatoire au 1<sup>er</sup> janvier 2026 pour le risque santé.

Il s'agit de donner mandat au Centre de gestion pour la mise en concurrence de contrats collectifs de mutuelles complémentaires prévoyance et santé pour six ans au bénéfice des agents de la commune.

A noter, si la collectivité choisit d'adhérer au contrat collectif santé, seuls les agents qui adhéreront à ce contrat pourront bénéficier de la participation employeur ; alors que si la commune n'y adhère pas, les agents pourront bénéficier de cette participation à condition que leur mutuelle soit sur une liste des mutuelles

labellisées publiée régulièrement par les pouvoirs publics. Actuellement, la quasi-totalité des agents titulaires ont souscrit à la garantie prévoyance, mais aucun à la garantie santé.

Donner mandat au Centre de Gestion ne contraint pas la commune à adhérer aux contrats collectifs, car une fois les contrats négociés par le Centre de gestion, il faudra à nouveau délibérer pour les accepter. L'intérêt de donner mandat, c'est de pouvoir revenir à tout moment aux contrats collectifs pendant la période de six ans, même si la collectivité n'y a pas adhéré au départ.

Unanimité des présents et représentés.

### Elections européennes

Les permanences des élus pour les élections européennes du dimanche 9 juin sont fixées ainsi qu'il suit :

Président : Y. DUMONTEUIL

Assesseurs et assesseurs suppléants : M. GADRAT, F. CAMUT, J.-D. DEBART, F. ROSSIGNOL-XANS, P. STACHOWICZ, V. GUILLOT, M. LUCAS, B. TRIBAUDEAU, Y. SABRE, L. SAINTE LUCE, J. DEBAUD, C. FAVARETTO, P. ROSSIGNOL, C. SERVANT

Secrétaire : M. GADRAT

Plages horaires	<i>Membres du bureau</i>
8h / 10 h 30	<u>Président</u> : Y. DUMONTEUIL <u>Assesseurs</u> : P. ROSSIGNOL/ F. ROSSIGNOL-XANS/ C. SERVANT
10 h 30 / 13 h	<u>Président</u> : Y. DUMONTEUIL <u>Assesseurs</u> : F. CAMUT / M. LUCA / Y. SABRE
13 h / 15 h 30	<u>Assesseur doyen remplaçant le Président</u> : M. GADRAT <u>Assesseurs</u> : L. SAINTE LUCE / C. FAVARETTO / P. STACHOWICZ
15 h 30/ 18 h	<u>Président</u> : Y. DUMONTEUIL <u>Assesseurs</u> : V. GUILLOT / J. DEBAUD / B. TRIBAUDEAU <u>Secrétaire</u> : M. GADRAT

#### 4/ Point sur les commissions

##### Finances

Monsieur le Maire présente le solde de la trésorerie, soit 388 746.90 euros.

##### Information - communication

Deux nouveaux panneaux sont présentés aux élus.

Le premier concerne l'interdiction de stationner plus de 24 heures sur le parking du cimetière, ainsi que la nécessité de tenir les chiens en laisse car la commission estime qu'il y a trop de débordements.

M. Y. SABRE informe qu'un arrêté de voirie est nécessaire pour limiter le stationnement à 24h, ce qui est pris en compte par M. le Maire.

Un second panneau, celui du Groupe scolaire du Menhir, sera à poser sur la façade de l'école, côté route.

M. J.-D. DEBART rappelle que le bulletin municipal sort fin juin. Le Vélotour aura lieu le samedi 7 septembre. La question de la date du forum des associations est également abordée. Mme C. SERVANT demande si cette journée ne peut pas à nouveau être organisée dans le cadre de l'intercommunalité, mais ce ne sera pas le cas.

Le Sélaq, Salon des élus locaux et agents publics de la Nouvelle Aquitaine, a lieu le 22 mai ; la flamme olympique passe à Saint-Émilion le 23 mai. Il y a des travaux pour installer la fibre du 21 mai au 21 juin.

M. J.-D. DEBART informe le conseil municipal de la situation de Madame Fabienne AGUIRIANO, médiathécaire, avec ses problèmes de programmation et heures de récupération. Un échange s'ensuit pour confirmer la volonté du conseil municipal de la soutenir dans ses activités. Monsieur le Maire s'engage à la rencontrer. Par ailleurs, Mme C. FAVARETTO relaie une demande de la médiathèque d'un deuxième tapis à déplacer facilement pour les activités cocooning.

M. J.-D. DEBART informe que les enfants de l'école n'iront pas voir la flamme olympique à Saint-Émilion le 23 mai ; M. J. DEBAUD estime que cela va durer très peu de temps et qu'organiser cette sortie coûterait cher.

##### Urbanisme – Aménagement du territoire – Voirie et réseaux – Bâtiments et cimetière

Mme C. SERVANT aborde le problème de la truie de M. Fayard ; M. Y. SABRE déplore l'inaction des pouvoirs publics et avoue ne pas connaître la décision du Tribunal de police concernant M. Fayard.

Monsieur le Maire indique que l'épicerie API devra être reculée de 3 mètres par rapport au lot suivant afin de laisser un passage.

M. M. GADRAT informe que le devis des routes a été accepté, qu'il est budgété et que les travaux seront réalisés en juillet. L'avenue de l'Europe est entièrement terminée mais pas encore raccordée au gaz. Aux Cépages (nouveau nom des Jardins d'Iris), les lampadaires et les trottoirs ne sont pas installés.

Il est prévu une réduction du nombre de poteaux pour la fibre, mais il en reste beaucoup, notamment en bordure de rivière.

Madame ROTT, en fauteuil roulant, aura une place de stationnement réservée aux handicapés au Foirail.

Au cimetière, la dernière partie du colombarium est installée.

Monsieur le Maire rappelle que les Saint-sulpiciens dont l'adresse a changée devront venir chercher une attestation en mairie. Une information municipale sera envoyée.

## Ecole-cantine-jeunesse

Le courrier pour demander le quotient familial pour les nouveaux tarifs de la cantine est en cours, Mme F. CAMUT propose que cela fasse partie du dossier d'inscription des élèves.

La résidence intergénérationnelle sera inaugurée le 12 juin ; les appartements ont été attribués, Mme F. CAMUT regrette que les futurs locataires n'aient pas pu visiter leur appartement avant de rentrer dans les lieux.

## Affaires sociales

Mme F. CAMUT indique que les détecteurs de fumée à la RPA ont été remplacés à la suite d'un incident le 3 mai dernier. Le taux d'occupation de la résidence autonomie est de 95 %, la moyenne d'âge est de 78 ans. Une personne a plus de 100 ans. 7 personnes sont en GIR 4. Les animations de la RPA ont un bon taux de participation.

Mme F. CAMUT signale aussi que dans la résidence intergénérationnelle, le chauffage est au gaz et que les chaudières ont été volées un weekend et remplacées.

## Sport

M. J. DEBAUD évoque l'utilité qu'aurait une imprimante 3 D pour la création de pièces détachées.

Le club de foot du Grand Saint-émilionnais cherche toujours un terrain et souhaite venir à Saint Sulpice, ce qui engendrerait une réorganisation totale et de nombreux frais d'équipements.

Monsieur le Maire appelle à attendre la proposition du club.

L'opération de rénovation et d'agrandissement des douches du Sanda est désormais terminée.

## Fêtes et cérémonies

La fête locale aura lieu le 25 août et sera organisée par le Comité des fêtes.

La date du forum des associations est fixée après un bref échange au samedi 31 août 11h-16h.

## Espaces verts

La commune manque d'un jardinier pour l'entretien. Un agent occasionnel pourrait être recruté.

## **5/ Questions diverses**

M. Y. SABRE souhaite écrire au délégué de la sécurité routière, en raison des risques que fait courir la vitesse excessive de certains véhicules. Il demande la pose d'un radar au niveau de la RD 19. Un accident sur la route de Branne est évoqué en séance.

Monsieur le Maire fixe le prochain Conseil Municipal au 19 juin.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

Le Maire

Y. DUMONTEUIL



Le secrétaire de séance

J.-D. DEBART



